

Devenez «Compagnon de Route®» 2022



Chers Hébergeurs,

Vous êtes situés sur ou à proximité d'itinéraires de randonnée pédestre, PR, GR® ou GR® de Pays. Vous accueillez des randonneurs à la nuitée qui suivent les sentiers balisés.

Compagnon de Route® est un programme de partenariat avec les hébergeurs afin d'aider à financer les actions du Comité Départemental de la Randonnée pédestre (Gestion, Promotion, Contrôle). Créé par la FFRandonnée Haute-Loire, ce partenariat s'étend progressivement. Les Comités ont désormais chaque année un logo commun.

Sur la base d'une cotisation annuelle, l'hébergeur peut soutenir le Comité dans ses missions en faveur des itinéraires. Il bénéficie d'une communication pour afficher son soutien aux randonneurs et être visible sur notre site internet :

<https://lot.ffrandonnee.fr> et page Facebook

Attention aux idées reçues : nos actions, même bénévoles, ont un coût !

Si l'entretien des sentiers est assuré par la collectivité (intercommunalités, Département), la gestion, l'homologation, la promotion, et prochainement nous l'espérons, le balisage en partenariat avec le Département, sont assumés par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Le contrôle de ces itinéraires est assuré par nos équipes de baliseurs qui ont reçu une formation spécifique au balisage.

En devenant Compagnon de Route® 2022, nous vous proposons de soutenir le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Lot.

Un formulaire d'inscription vous permettra de devenir Compagnon de Route® via une cotisation annuelle de 49€. En retour, le Comité s'engage à assurer à votre hébergement une visibilité comme hébergeur partenaire.

- Une affichette commune à tous les Compagnons de Route® pour être reconnu par les randonneurs et afficher votre soutien
- Une visibilité sur notre site internet encart : « Compagnon de Route® »
- Une annonce sur notre page Facebook
- Le statut de membre associé de la FFRandonnée et avoir ainsi une relation privilégiée avec le Comité et une invitation à l'Assemblée Générale
- Promotion des « Compagnons de Route® » lors de nos manifestations.

Comment adhérer en 2022 ?

Rendez-vous sur l'encart de notre site internet : "Compagnon de Route®"

Téléchargez le formulaire d'inscription et renseignez vos coordonnées et informations sur votre établissement.

A réception de votre bulletin d'affiliation :

- Nous vous enverrons un reçu de 49€ confirmant votre règlement.
- Nous afficherons vos coordonnées sur notre site internet et notre page Facebook.
- Vous recevrez des documents édités par la FFRandonnée, un topoguide, des propositions de circuits en itinérance sur les GR® du département, le dépliant de notre comité, le logo adhésif des Compagnons de Route®.
- Lors de la réédition du topoguide, vos coordonnées seront insérées et/ou mises à jour avec la mention Compagnon de Route® (CR).



Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
Maison des Associations - Place Bessières – 4600 CAHORS
Tél. 05.65.23.06.28 – lot@ffrandonnee.fr – <https://lot.ffrandonnee.fr>